

DÉMARCHES POUR DÉPOSER SON DOSSIER À LA PRÉFECTURE



Une fois votre examen est passé et que vous avez eu votre certificat de réussite, vous devez envoyer un dossier complet à la préfecture pour demander votre carte professionnelle grâce à laquelle vous aurez votre carte professionnelle

Voici la liste des documents à fournir :

- ✓ Formulaire de demande de carte professionnelle
- ✓ Copie de la carte nationale ou du passeport (recto verso)
- ✓ Copie du permis de conduire (recto/verso)
- ✓ Deux photos récentes
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ✓ Avis médical délivré par un médecin agréé par la préfecture à l'article R221-10 du code de la route. Voir la Liste des médecins agréés (Formulaire)
- ✓ Attestation de réussite à l'examen et relevé de notes ou justificatifs d'expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans les fonctions de chauffeur professionnel.
- ✓ Un montant de **61,80€**

INSCRIVEZ VOUS VITE !
www.mcm-academy.fr

MCM
ACADEMY